

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h30)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2022	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	4
6. PRÉAVIS 03/2023 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU DEVIS GÉNÉRAL DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE RUE DU TEMPLE 1 À CULLY	4
7. PRÉAVIS 04/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DE L'INTERFACE DE PRA GRANA, LIGNE TL NO 47, LIGNE CAR POSTAL NO 381	5
8. RAPPORT-PRÉAVIS 01/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MESDAMES C. BACHMANN ET M. JANEIRO « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS DANS NOTRE COMMUNE »	13
9. POSTULAT DE M. G. DANA ET MME V. HILL « PLANIFICATION POUR UN DÉPLOIEMENT MAÎTRISÉ DES ANTENNES 5G »	14
10. COMMUNICATION 10/2022-PÉNURIE D'ÉNERGIE - ETAT DE LA SITUATION MI-DÉCEMBRE 2022	15
11. COMMUNICATION 01/2023-PLAN DIRECTEUR DES ROUTES - ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER	15
12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	15
13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	17

M. Sébastien Hope Weber, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Lambelet du journal Le Courrier et M. Claude Beda du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Nicolas Blanc, Candida da Silva, Léon Denisart, Loïc Desfayes, Blaise Duboux, Yves Kazemi, Roland Parisod	7
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Julien V.-A. Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été modifié. Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 3 février 2023.

Ajout :

- Point 9. Postulat de M. G. Dana et Mme V. Hill « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »
- Point 11 Communication 01/2023 – Plan directeur des routes- Etat d'avancement du dossier

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de modification.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté avec 48 voix pour et 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot du Président**

- À la suite de la visite du préfet au mois de décembre, le Conseil communal est à la recherche d'un ou d'une secrétaire suppléant-e. Les intéressés peuvent s'annoncer auprès du Président ou de la secrétaire pour tout renseignement d'ici au 15 mars 2023.
- Pour le règlement du Conseil communal, ça bataille un peu avec la DGAIC sur des points de détails. On va certainement faire une séance avec eux pour finaliser ce dossier.
- Un sondage Tamedia adressé à tous les conseillers communaux et nationaux va être transmis aux membres du Conseil. Ils sont libres d'y répondre.

➤ **Votations fédérales**

18.06.2023 - 22.10.2023 Conseil national - Conseil des Etats - 26.11.2023

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2023 :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
08.05.2023	20.03.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
19.06.2023	01.05.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
09.10.2023	04.09.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2023	06.11.2023	17h00	Salle à fixer et repas

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président accuse réception de l'objet suivant :

- Postulat de M. Dana et Mme Hill « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G ».

6. PRÉAVIS 03/2023 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU DEVIS GÉNÉRAL DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE RUE DU TEMPLE 1 À CULLY

Chacun-e a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

M. Th. Ellis :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 03/2023 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 03/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 03/2023 tel que **présenté**.

Conclusions

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 03/2023 de la Municipalité du 12 décembre 2022;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC relatif à l'élaboration du devis général de rénovation de l'immeuble sis rue du Temple 1 à Cully ;
2. d'amortir l'investissement relatif au crédit d'étude sur une durée de 30 ans maximum, conjointement avec le crédit de rénovation du bâtiment ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

7. PRÉAVIS 04/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DE L'INTERFACE DE PRA GRANA, LIGNE TL NO 47, LIGNE CAR POSTAL NO 381

Chacun-e a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il a quelques précisions à apporter à propos de ce préavis concernant Pra Grana et Pra Forny.

L'interface de Pra Grana est le cœur ce projet. La Municipalité a bien entendu les réticences des commissions, notamment celles de la Cofin, selon laquelle dans le préavis, il manquait l'historique et les explications sur les nombreuses et longues démarches qui durent depuis maintenant plus de 4 ans. La Cofin demande des approfondissements, avant le début des travaux, pour envisager de faire tourner les bus non pas à Pra Grana pour la ligne TL 381, mais aux Cornes de Cerf à Forel.

Nous avons pu effectuer ces approfondissements entre vendredi et ce jour, mais cela n'empêche pas la Municipalité de s'engager à communiquer d'éventuels autres détails d'ici le prochain Conseil communal. C'est d'ailleurs aussi une demande de la Cofin. Sa demande porte sur la possibilité que la ligne TL 381 de CarPostal tourne, plutôt qu'à Pra Grana, aux Cornes de Cerf à Forel. Cela avait été étudié, il y a très longtemps dès le début du projet, mais nous avons pu avoir à la fin de la semaine passée et aujourd'hui des contacts avec la DGMR qui nous a expliqué que la situation n'a pas changé. En fait, le trajet entre Cully et Forel est juste trop long pour tenir l'horaire et assurer les correspondances avec un seul bus. Donc, si on veut faire tourner les bus de la ligne TL 381 à Forel au lieu de Pra Grana, il faudrait un véhicule supplémentaire. Ça signifie que pour une offre similaire avec le même nombre de courses, il faut un véhicule, qui est extrêmement cher à l'achat et à l'amortissement, et il y aussi des frais salariaux pour le chauffeur, c'est la rentabilité de la ligne qui serait en chute libre.

L'autre alternative, ce serait à nombre de véhicules égal de diminuer le nombre de courses, donc de réduire la qualité de l'offre. Ceci ferait perdre des voyageurs et ferait aussi baisser la rentabilité de la ligne TL 381.

Pourquoi la rentabilité de la ligne ? Parce que pour bénéficier des subventions fédérales selon la loi sur le transport des voyageurs, il faut un certain degré de couverture des coûts et nous avons constaté, lors des discussions avec la DGMR, que la ligne TL 381 est déjà très limite au niveau de son degré de couverture des coûts. Si on baisse sa rentabilité, on se met à menacer non pas l'heure sur quelques courses, mais également sur la totalité de cette ligne. Donc, si on souhaite faire tourner des bus ailleurs qu'à Pra Grana, c'est une dépense que la DGMR trouverait disproportionnée et qu'elle ne serait pas d'accord de financer. Ça voudrait dire que si nous choisissons cette option, c'est la commune qui devrait financer cette prestation supplémentaire.

Toujours concernant l'arrêt de Pra Grana. Le préavis contient une erreur : l'opposition, dont il est question à la page 8, n'a pas été levée, mais les opposants se sont engagés à la retirer après le vote du Conseil communal et après avoir reçu l'engagement écrit de la Municipalité, ce qui a été fait, d'améliorer la paroi anti-bruit et de renforcer l'assise du terrain. La commission ad hoc en a été informée.

L'arrêt de Pra Forny. Il y a un amendement de la Cofin que la Municipalité demande au Conseil communal de ne pas accepter. Au début la Cofin nous avait demandé, sur le principe c'était une bonne idée, d'étudier la création d'un arrêt qui soit non pas sur le bord de la route, mais qui soit bloquant, c'est-à-dire au milieu de la route comme la plupart des autres arrêts de cette même ligne. La Municipalité était prête à s'y rallier. Nous avons rapidement demandé l'avis de la DGMR, non pas seulement parce que la DGMR peut autoriser ces travaux, mais surtout parce qu'à Pra Forny, la DGMR est chez elle puisqu'il ne s'agit pas d'un tronçon d'une route communale, mais d'un tronçon qui est hors de traversée de localité. La DGMR a clairement dit non, il cite brièvement le courriel reçu du voyer de l'arrondissement centre : « Nous vous confirmons que nous ne sommes pas favorables, après consultation de notre voyer M. M. Gheza, à un arrêt bloquant pour des questions de sécurité liée à la proximité du carrefour et en cas de dépassement. Pour maintenir l'arrêt sur la chaussée dans la situation, il conviendrait d'y installer un îlot empêchant le dépassement. Celui-ci nécessiterait un élargissement de la chaussée et aurait probablement des conséquences sur le carrefour lui-même, donc peu d'économies au final ».

Nous sommes donc face à une situation où la Cofin demande de revenir avec un projet qui sera très certainement le même que celui que nous vous proposons aujourd'hui en raison de la prise de position négative de la DGMR. Or, de l'avis de la Municipalité, revenir plus tard, coûterait certainement plus cher. D'une part, il y a de l'inflation notamment en matière de travaux publics et il s'agit de travaux qui seront commandés plus tard et qui risquent de coûter beaucoup plus chers que les mêmes travaux que nous commanderions aujourd'hui. D'autant plus que pour doubler les arrêts Pra Grana et Pra Forny, nous avons bénéficié d'un appel d'offres ouvert. Ce qui ne serait probablement pas le cas lors d'un projet ultérieur avec probablement une incidence supplémentaire sur les prix. Donc, nous aurions tendanciellement le même projet, mais plus tard et plus cher, et ferions attendre les personnes à mobilité réduite au minimum une année de plus. Maintenant, la DGMR a dit clairement son avis. Imaginons qu'elle change d'avis et qu'elle se rallie à notre proposition, le nouveau projet devrait, comme cité, contenir un îlot et un élargissement de la chaussée, ce qui fait qu'il n'y aurait pas forcément d'économie et puis il faudrait refaire une étude avec des nouveaux frais de mise à l'enquête dans un contexte où nous n'avons déjà pas assez de capacité de personnel au sein du service des infrastructures. Pour conclure, attendre avant de faire Pra Forny ne permettrait probablement pas de synergie. D'ailleurs, l'accès routier au futur parking de Champ de l'Essert, qui est un autre projet que la Municipalité va vous présenter prochainement, n'est pas au même endroit que l'arrêt de bus, donc probablement qu'il n'y aurait pas de synergie à cumuler les 2 projets.

Ce qui fait que nous proposons au Conseil communal, ce soir, de rester au préavis tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Lederrey

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 04/2023 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat

Merci pour les éléments apportés ce soir par la Municipalité, en particulier pour l'interface **Pra Grana**. Ça a clarifié un certain nombre de points et nous avons entendu l'engagement à communiquer si d'autres éléments venaient par la suite. Nous confirmons que nous proposons au Conseil d'accepter la partie Pra Grana.

Concernant **l'arrêt Pra Forny**, la Cofin n'est pas convaincue que toutes les alternatives potentiellement moins onéreuses aient été suffisamment évaluées. En particulier et surtout que, dans le plan d'investissements comme l'a mentionné M. JC Schwaab, Municipal, figure ce projet de parking-relais Champ de l'Essert qui serait situé juste derrière. Et puis même s'il n'y a pas forcément de synergie sur les travaux et si ce parking est construit, en regardant, on voit assez rapidement qu'il va falloir faire circuler les piétons sur ce carrefour, ce qui va devoir nécessiter probablement des nouveaux aménagements, des passages piétons qui n'existent pas aujourd'hui. En tout cas, quand on imagine qu'il y a un projet de parking derrière, on imagine aussi qu'il y aura des incidences sur la circulation et le carrefour et donc, potentiellement sur cet arrêt de bus et sur sa configuration, ou peut-être pas. En tout cas, aujourd'hui, il n'y a aucun élément qui nous permet de comprendre que ce projet n'aurait aucune incidence et donc l'arrêt de bus pourrait figurer dans cette configuration.

Ainsi pour ces raisons et aussi du fait que les travaux sont moins urgents que pour Pra Grana, nous proposons donc de maintenir notre proposition d'amendement en supprimant la partie de Pra Forny et suggérons à la Municipalité de revenir avec une proposition intégrant ces éléments.

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 04/2023 comme suit :

Point 1-2-6 :

Suppression

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagements routiers pour l'interface de Pra Grana ~~et l'arrêt de Pra Forny ;~~

Montant modifié

2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 1'554'900.-** TTC ; *au lieu de CHF 1'804'900.-*

Suppression du point 6

- ~~6. d'amortir l'investissement de CHF 250'000. TTC lié aux travaux de mise en conformité de l'arrêt Pra Forny par la subvention d'environ CHF 100'000. et le solde de CHF 150'000. par un montant de 5'000.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2024.~~

20h30 Arrivée de Mme Annigna Gerig.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Le PLR-ICD est déçu par la qualité du préavis et par les informations données ce soir très tardivement ainsi que des réponses relatées par les différents commissaires. Nous encourageons la Municipalité à retirer son préavis ce soir, afin de le compléter de manière plus approfondie et non par des informations orales données lors de cette séance. La Commission des finances l'a dit, notamment concernant Pra Grana, diverses variantes mériteraient d'être étudiées. Il y a Forel, mais ils en existent certainement d'autres que nous ne retrouvons pas dans le préavis. On le lit, la Cofin recommande la poursuite des discussions avec entre autres la DGMR et CarPostal, et nous préférons voter sur un préavis une fois que les discussions complètes ont lieu plutôt que d'avoir des promesses que celles-ci auront lieu.

Concernant **Pra Forny**, cela aussi dit, il fait sens pour nous d'attendre la construction du parking-relais du Champ de l'Essert qui aura évidemment un impact sur les aménagements, donc il n'y a pas pour nous de raison d'investir pour du provisoire. Le prétexte de l'inflation devient difficile à comprendre sachant que nous préférons investir pour du définitif plutôt que, sous prétexte d'inflation, investir pour du provisoire.

Si la Municipalité maintient ce préavis, une grande majorité du groupe PLR-ICD refusera ce préavis et ceci malgré, de nouveau, les explications complémentaires qui auraient dû venir en commission et non pas ce soir lors de notre discussion. Pour nous, l'aménagement routier est évidemment indispensable, mais il mérite d'être étudié de manière plus approfondie. Donc, ce refus équivaldrait plus à une demande de renvoi afin que ce préavis nous soit replacé ultérieurement avec ces explications complémentaires. Il y a lieu d'anticiper lorsqu'un préavis est déposé et qu'il soit étudié de manière complète.

Ainsi nous pourrions revoir ce préavis, dans quelques mois, voire même dans peu de mois, ayant des séances relativement fréquentes, avec des explications plus approfondies, et elle ne pense pas que nous ayons un risque quelconque de perdre des subventions cantonales notamment avec des variantes peut-être plus efficaces et plus réfléchies.

M. F. Pittet :

Il est étonné de la réponse de la DGMR par rapport à l'arrêt de Pra Forny, qu'il soit bloquant ou pas, pour la simple et bonne raison que le 4 décembre 2021, la commune de Lutry a fait un préavis pour refaire tous ses arrêts de bus aussi dans le même cadre de la ligne TL 47. Et l'arrêt Jordillon, qui est l'arrêt juste après Pra Forny côté Lutry, est exactement dans la même configuration, c'est-à-dire avec une route qui vient d'en-haut. Donc l'arrêt est à côté du carrefour, il est bloquant, sur la chaussée et hors de localité aussi. On ne traverse pas une localité. Alors si la DGMR tient deux fois des discours différents, il pense qu'il y a moyen de discuter avec eux.

M. JC Schwaab, Municipal :

Pra Forny, la comparaison avec Jordillon. L'arrêt Jordillon est bien bloquant. Celui qui est après le carrefour ne l'est pas. La norme routière est assez claire. En cas de carrefour, il faut éviter que quelqu'un, qui voudrait dépasser le bus à l'arrêt bloquant avant le carrefour, ne puisse le faire et se retrouver au milieu du carrefour. C'est le cas à Pra Forny, parce que dans le sens en direction de Pully, le carrefour est après. A Jordillon, le carrefour est avant, donc la question ne se pose pas. Et la DGMR ne se contredit pas étant donné que les 2 arrêts n'ont pas la même configuration. L'un est avant et l'autre est après.

Maintenant, par rapport à l'intervention de Mme F. Gross, il est très content d'apprendre, il cite, « qu'il existe certainement d'autres variantes », lesquelles ? Il pose la question.

Il existe certainement diverses possibilités de faire exactement le même projet plus tard, plus cher, en ayant pensé à toutes les variantes possibles et imaginables. La variante qui existe pour l'arrêt de Pra Grana est d'aller faire tourner les bus à Forel. Une autre variante, la commission ad hoc en a discuté, serait éventuellement d'agrandir le talus côté aval. Simplement, au lieu de faire un mur côté amont, on fait un mur beaucoup plus long côté aval, on doit passer sur des conduites industrielles et déplacer une boîte électrique de la Romande Energie. Donc on se trouve avec des travaux qui coûtent beaucoup plus

chers. Il revient à la variante Forel, il est vrai que c'est la variante la plus sérieuse qui a été discutée avec la Municipalité, et elle a déjà été évoquée il y a quelques années avec la DGMR qui, aujourd'hui, nous dit « la variante de Forel : vous avez 2 options, soit vous payez un bus de plus, donc ça coûte plus cher, la rentabilité de la ligne va plonger et sa pérennité sera mise en doute, soit si vous ne voulez pas payer un bus de plus, étant entendu que la DGMR ne le paiera pas, vous pouvez diminuer l'offre, donc diminuer l'offre signifie moins de passager, donc la rentabilité baisse à nouveau, donc la pérennité de la ligne est à nouveau menacée ».

Maintenant c'est clair que le Conseil peut renvoyer le projet à la Municipalité et puis on reviendra d'ici quelques mois avec un projet qui sera encore meilleur et qui confinera à la perfection. Simplement il faut savoir 2 choses, tout d'abord le délai pour déposer une demande de convention de subventionnement pour ce paquet de subventions tel que donné par le Grand Conseil échoit au 30 juin 2023. Donc si on veut revenir avec un projet qu'on aurait entièrement remanié pour penser à toutes les variantes possibles, on risque d'arriver hors délai. Alors très certainement que derrière, le Grand Conseil revotera un autre décret avec un autre train de subventions dans lequel nous pourrions bien évidemment postuler. Des subventions que nous obtiendrons probablement, mais nous les obtiendrons probablement beaucoup plus tard avec un projet qui aura encore pris du retard.

Il faut savoir qu'aujourd'hui nous n'allons pas vous faire voter du provisoire. La Municipalité propose 2 arrêts qui sont aux normes et qui sont définitifs. Le problème du provisoire aujourd'hui est que les bus doivent tourner à la Croix sur Lutry et font presque 10'000 km inutiles par année juste pour aller tourner. 10'000 km/année !

Il y a un dernier argument pour faire les choses maintenant. Faire des arrêts de transports publics avec des beaux quais à hauteur, on ne le fait pas juste pour le plaisir de respecter les normes fédérales qui nous demandent de les faire. On le fait pour les personnes à mobilité réduite qui ont elles-aussi le droit de prendre le bus n'importe quand, parce que c'est un service public qui doit être accessible à toutes et tous et lorsque l'on a des difficultés à se déplacer, qu'on est en chaise roulante, il faut des quais à hauteur avec des rampes pas trop raides et pouvoir monter dans le bus sans obstacle. Alors on peut attendre encore une année et plusieurs mois pour faire un projet qui soit encore mieux que celui que nous vous présentons ce soir. Simplement, dans l'intervalle, les personnes à mobilité réduite attendent et ne peuvent pas utiliser les transports publics payés par la collectivité.

M. L. Gfeller :

On nous demande des solutions. Est-ce qu'il a été envisagé de faire passer le bus par Crêt-Mouton, de remonter vers l'ancien manège, et puis de redescendre sur la route de Savigny ? C'est une idée parmi d'autres certainement. Est-ce que cela a été étudié ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Il lui répond que oui et que ça été rejeté par CarPostal, mais ce n'est pas non plus notre intérêt parce que des véhicules assez lourds passeraient sur des chemins qui ne sont pas forcément faits pour accueillir un trafic relativement important. Il est mentionné dans la communication sur le plan directeur des routes qu'on a des routes communales en assez mauvais état pour certaines d'entre elles. Donc au fond de suggérer de faire passer des véhicules encore plus lourds sur des chemins qui ne sont pas faits pour n'est pas une bonne idée, ni du point de vue de l'exploitant de la ligne, ni du point de vue des contribuables de la commune.

M. Ch. Currat :

Il revient sur **Pra Forny**. Vu qu'on a parlé du dernier arrêt de Lutry et qu'on se rend compte qu'il y a 2 possibilités, il y avait le fait, comme cela a été étudié, de compléter le trottoir et de faire un arrêt bloquant à la place de l'arrêt actuel. On pourrait aussi envisager, peut-être un peu plus haut, de le décaler de 20 mètres avant, parce qu'en face on a exactement le même souci. L'arrêt de bus est là et à 20 mètres il y a la route qui tourne pour descendre sur l'autoroute. Donc on a exactement la même configuration ou alors de le mettre juste après le carrefour et l'on se retrouve exactement dans la

configuration du dernier arrêt de Lutry. Et puis, on pourrait imaginer qu'avec le parking-relais Champ de l'Essert et la création éventuelle d'un passage piéton, on aurait ainsi le passage piéton qui serait en face du trottoir et qui amènerait les gens vers le restoroute et pour faire du co-voiturage. Le souci du passage piéton est aussi lié au fait qu'un autre avait été créé en son temps dans l'idée d'amener les gens plutôt sur Pra Grana que sur Pra Forny, mais c'était avant la création du trottoir sur la route de Savigny. C'est pour cela que la Cofin avait maintenu cette réflexion au niveau de Pra Forny, vu que le talus a l'air plus loin qu'avant, c'est bien qu'on puisse peut-être parquer le bus après.

Mais à nouveau, l'idée n'est pas de revenir faire des propositions de notre côté et le travail de la Cofin n'est pas celui-ci. C'est juste de se demander, avant d'accorder un budget pour un ouvrage, si le travail a été bien fait. Il comprend bien tout l'historique et toute cette complexité, et qu'il est certainement difficile d'être exhaustif dans ce cas-là, mais il s'agit de se demander avec l'idée de Champ de l'Essert, s'il y avait un éventuel passage piéton, on se retrouverait dans quelque chose où tout a pu être étudié avec cette solution ou bien pas.

Mais à nouveau c'est bien l'idée de ne pas venir proposer, mais bien de se dire que ce qu'on accorde aujourd'hui est sur quelque chose de totalement abouti par rapport à la question de Champ de l'Essert et de parquer juste après.

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est un autre exemple sur lequel nous nous sommes penchés une fois que la Cofin ait évoqué l'idée de refaire l'arrêt de Pra Forny. L'avantage actuel de l'arrêt de Pra Forny est qu'il est dans un décrochement d'un terrain existant. Alors, il y a un petit talus et le décrochement du terrain existe. S'il écoute les propositions qui viennent d'être évoquées et qui ont été discutées par e-mail avec la Cofin, on arrive aux deux endroits où il y a des talus à creuser. Si on remonte en direction de Pra Grana depuis Pra Forny, là, il faudrait creuser le talus. Ok, ce n'est pas un très gros talus mais il faudrait quand même le creuser. De l'autre côté du carrefour, là on a un méchant talus beaucoup plus raide que celui qui est à Pra Forny. Ça veut peut-être dire qu'il faudrait construire un passage piéton, creuser dans le talus, faire un bout de trottoir, pourquoi pas ? C'est peut-être une très très bonne idée, mais il doute que ça soit moins cher, à toute chose égale par ailleurs, que le projet que nous vous présentons actuellement.

Si l'amendement passe, on réétudiera et on parviendra peut-être à la conclusion d'une proposition qui est une meilleure variante moins chère et beaucoup plus accessible. La Municipalité s'implique volontiers, mais il craint qu'on arrive à la conclusion qu'on doit vous présenter exactement la même configuration avec un fini différent.

Mme E. Potterat :

Elle trouve que tout ce qu'on entend là est très intéressant. Elle-même a fait partie de la commission ad hoc et a aussi trouvé que le préavis était un peu léger et que c'est difficile de comprendre tous les enjeux et l'historique de ces réflexions. La séance avec M. JC Schwaab, Municipal et le chef de service a été très enrichissante et a permis d'avoir un peu des réponses et des explications à tout ça.

Aujourd'hui, elle a l'impression d'être dans un débat de qui sait à quel endroit on devrait mettre le trottoir. Elle personnellement n'y connaît rien, donc elle ne veut pas se prononcer sur ce sujet, mais elle voit que tout le monde a une meilleure idée, que des architectes, des personnes de génie civil des routes, de la DGMR, etc. Ce qu'elle a compris est que ça fait des allers et retours pour arriver à cette situation-là, à ce projet-là. Donc oui ça pourrait sûrement être mieux, mais en l'état, elle trouve qu'on nous présente un préavis qui est complet, logique dans les buts que la Municipalité s'est donnés. On fait une offre qui est confortable pour le nord de la commune, qui est accessible aux personnes à mobilité réduite, mais pas que, aussi aux poussettes et aux personnes qui ont du mal à marcher. Enfin un débordement qui est bien fichu. Voilà, on fait en sorte que les gens qui veulent prendre les transports publics puissent le faire, et là ce qu'elle entend, parce que c'est 1,8 Mio, on est en train de nous faire des détails. Alors oui, on peut toujours améliorer, on peut demander à la Municipalité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour ne pas dépenser cet argent et puis peut-être revoir encore 2 ou 3 points. Mais elle trouve, qu'aujourd'hui de bloquer ce projet et puis de le renvoyer, comme dit, ça

ne serait pas traité avant juin 2023, ce serait dans une année, etc., c'est vraiment un mauvais message qu'on passe. Aujourd'hui, voilà on doit dépenser 1,8 Mio. Dans le rapport de la Cofin, il y avait une mise en perspective, ça représente environ 5% des coûts des transports publics actuels avec les amortissements, etc. Il faudrait mettre ça en perspective, puis dire maintenant on investit. Il faut le faire, soit maintenant, soit dans 10 ans, et dans ce cas, on laisse des gens dans la boue et puis pas de transports publics.

Elle est favorable de ne pas amender ce préavis, de le prendre entier et puis de demander des comptes et des recommandations, mais de ne pas bloquer ce soir ce projet.

M. J. Joly :

La DGMR a dit qu'à Pra Forny ce n'était pas possible de faire l'arrêt de bus bloquant et puis qu'il faut faire un nouveau bloc, mais est-elle aussi au courant qu'on fera un parking-relais au Champ de l'Essert ? Est-ce qu'elle est au courant qu'il faudra aussi pour cela faire des travaux en conformité ? Il pense que ce n'est pas tout-à-fait complet.

On a encore 2 séances avant le 30 juin 2023, si on doit prendre une décision, on peut reporter ça dans une de ces séances pour avoir tous les éléments complets.

M. Ch. Currat :

Juste pour dire, le but n'était pas de laisser des gens dans la boue pendant 10 ans, étant donné que l'idée était quand même de faire juste une étude de l'avant-après, parce qu'on est tout-à-fait favorable bien entendu à ces arrêts, et à l'aménagement qui est demandé. Ce n'était pas du tout dans cet esprit-là que la Cofin faisait son amendement. Il n'y a pas du tout une idée d'annuler ce projet-là, mais c'était juste un renvoi pour examen et effectivement, pendant la séance de la Cofin, on s'est rendu compte qu'un échange et des demandes avaient été faites, par exemple, celle d'avancer le trottoir dans un premier temps avant de voir avec la DGMR, ce qui avait été bien vu comme une bonne idée. C'était de compléter ces éléments-là. Donc, on se demandait si on avait le temps avant la séance ou pas, mais il n'y avait vraiment pas l'idée de se dire qu'on va refuser les 1,8 Mio pour ne pas vouloir desservir le nord de la commune.

M. JC Schwaab, Municipal :

Par rapport à la remarque de M. J. Joly, il a tout-à-fait raison. On a posé à la DGMR juste la question, est-ce qu'à cet endroit un arrêt bloquant est : 1) possible et 2) est-ce que vous êtes d'accord, mais en l'état actuel du projet. Si dans le cadre du parking-relais du Champ de l'Essert, on réaménage complètement tout le carrefour, c'est vrai que là on devra probablement discuter de manière différente.

Par rapport au délai, ce n'est pas juste l'acceptation du Conseil qui compte, c'est une décision qui est entrée en force et qui a été validée par tous les services de l'état. C'est un système de subventions pour les interfaces de transports publics, la convention ne peut être définitivement validée et signée qu'après que la décision du Conseil soit entrée en force. Puis la décision du Conseil entrée en force, il y a encore le délai référendaire, donc même si on revient le 8 mai 2023 avec un projet, il ne peut pas garantir qu'on soit dans les temps et si on revient en juin, on ne sera certainement pas dans les temps. De plus, s'il s'agit pour le 8 mai d'étudier toutes les variantes qui existent auxquelles on n'a pas pensé, ça c'est sûr qu'on y arrive pas.

Pra Forny n'est pas une interface de transports publics, donc n'est pas touchée par la question des subventions qu'on aurait pour Pra Grana. C'est pour ça que les 2 décisions sont quand même indépendantes. Si vous refusez Pra Forny tel que proposé aujourd'hui, ça ne touche pas Pra Grana et vice-versa aussi.

Mme F. Gross :

La menace du 30 juin 2023, elle a un peu de la peine à la comprendre, parce qu'alors pourquoi est-ce qu'on a ce préavis si tardivement dans les mains et pas il y a 6 mois. Elle trouve un petit peu bizarre qu'on nous dise qu'il faut absolument le voter ce soir même s'il est incomplet, même si on a pas toutes les informations parce qu'on a un délai au 30 juin 2023. Le délai au 30 juin, on le connaissait et peut-être aurait-il fallu du coup nous présenter ce préavis de manière anticipée pour que nous puissions respecter ce délai du 30 juin 2023.

Elle n'aime pas les menaces et cela ne l'encourage pas à accepter ce préavis.

M. JC Schwaab, Municipal :

Ce n'est pas une menace, c'est un fait. Le délai du 30 juin existe. On aurait aimé évidemment pouvoir vous présenter ce préavis plutôt. Ce n'est pas juste 2 bouts de route à aplaner et des bouts de trottoirs à surélever. C'est une longue procédure d'enquête. Dès lors, autant les gens de la DGMR en matière de route peuvent être parfois très pointilleux, autant leurs collègues en matière d'interface de transports publics nous ont demandé un nombre assez incalculable de documents, de discussions, de séances et de visio-conférences jusqu'à ce qu'ils acceptent le projet. Et puis encore, ce n'est peut-être pas une vraie acceptation parce qu'ils acceptent le projet pour qu'on vous le présente et qu'ensuite, ils négocient encore avec nous une convention de subventionnement. Il aurait bien aimé le présenter plus tôt, mais il y a eu aussi un marché public en procédure ouverte à organiser, ce qui n'est pas une partie de plaisir. Il y a certaines procédures à respecter.

Encore une fois, l'administration communale travaille au rythme où elle peut. Il se trouve qu'on aurait bien aimé vous le présenter plus tôt. On n'y est pas arrivé, on est navré. Maintenant ça ne change rien au fait que ce délai du 30 juin existe et puis si on n'y arrive pas, on va voir ce qui se passe après.

M. Ch. Currat :

Comme l'a dit le Municipal, M. JC Schwaab, les 2 dossiers peuvent être traités de manière indépendante. C'est la raison pour laquelle la Cofin, par rapport à cette problématique, était sur 2 solutions différentes.

Au niveau de **Pra Grana**, on comprend bien qu'on est sur un nœud et sur un autre niveau de réflexion, c'est pour ça qu'on prônait l'acceptation avec cette demande d'avoir ce complément d'information par la suite. Déjà, de nombreuses informations ont été données ce soir et vraiment il remercie la Municipalité pour le travail qui a pu être refait entre les séances de commissions et puis aujourd'hui. Ce qu'on souhaite effectivement, quand le projet démarrera, si on peut le démarrer comme il devrait être fait, est de recevoir des informations complètes avec les éléments d'aujourd'hui et puis d'éventuels compléments d'informations sur son déroulement.

S'agissant de **Pra Forny**, sachant qu'on était moins dans l'urgence, c'est pour ça qu'on avait proposé cet amendement pour un renvoi pour complément et comme il a encore été dit ce soir par la Municipalité, on pourrait imaginer des aménagements en lien avec Champ de l'Essert. On n'est pas là pour faire un palier mètre par mètre pour voir si on peut mettre ce bus ou bien pas, et c'était bien dans l'idée de se dire, au vu de la problématique du parking d'un côté, du passage piéton qui pourrait être déplacé, est-ce qu'on arrive à faire toute la réflexion pour ce soir ou pas et est-ce qu'on arrive à le faire dans un futur très proche d'où la proposition d'amendement sur cette 2^{ème} partie.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'**amendement** de la Commission des finances :

Point 1-2-6 :**Suppression**

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagements routiers pour l'interface de Pra Grana ~~et l'arrêt de Pra Forny ;~~

Montant modifié

2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'554'900.- TTC ; *au lieu de CHF 1'804'900.-*

Suppression du point 6

- ~~6. d'amortir l'investissement de CHF 250'000.- TTC lié aux travaux de mise en conformité de l'arrêt Pra Forny par la subvention d'environ CHF 100'000.- et le solde de CHF 150'000.- par un montant de 5'000.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2024.~~

C'est **accepté** par 33 voix pour, 14 contre et 4 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 04/2023 tel qu'**amendé**.

Conclusions**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis no 04/2023 de la Municipalité du 19 décembre 2022 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 31 voix pour, 14 contre et 6 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagements routiers pour l'interface de Pra Grana;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'554'900.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 1'314'000.- TTC lié aux travaux d'aménagement de l'interface de Pra Grana par la subvention d'environ CHF 552'100.- et le solde de CHF 761'900.- par un montant de CHF 25'400.- sur une durée de 30 ans, compte 180, la première fois au budget 2024 ;
5. d'amortir l'investissement de CHF 240'900.- TTC lié aux travaux de réfection de la route en traversée de localité de Pra Grana par la subvention d'environ CHF 72'300.- et le solde de CHF 168'600.- par un montant de CHF 5'600.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2024.

8. RAPPORT-PRÉAVIS 01/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MMES C. BACHMANN ET M. JANEIRO « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS DANS NOTRE COMMUNE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

Mme E. Pillevuit Jarne :

Elle lit les conclusions et propose **de prendre acte** du rapport-préavis 01/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J. Gygax :

Au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s, nous avons pris connaissance de la réponse au postulat de Mmes C. Bachmann et M. Janeiro, et avons trouvé que la réponse était intéressante, mais un petit peu timide. On trouve que ces questions de la recherche pour trouver des locaux accrédités aux activités de la jeunesse et des associations est une question très importante. On s'est même interrogé dans quelle mesure on pourrait penser en amont à ces questions. La jeunesse est assez importante dans notre commune. Donc, nous voulons simplement rendre attentif la collectivité et nos collègues municipaux sur le fait que c'est un point auquel nous pensons qu'il faut vraiment prêter attention et par la suite, nous encourageons la Municipalité à vraiment trouver des solutions et ne pas simplement classer ou reporter indéfiniment la recherche de solutions. Nous voulons vraiment insister sur ce point.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le rapport-préavis 01/2023 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le rapport-préavis N°01/2023 de la Municipalité du 5 décembre 2022 ;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 48 voix pour et 3 abstentions

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mesdames C. Bachmann et M. Janeiro et consorts « Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations pour notre commune » et de le classer.

9. POSTULAT DE M G. DANA ET MME V. HILL « PLANIFICATION POUR UN DÉPLOIEMENT MAÎTRISÉ DES ANTENNES 5G »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président :

Pour ce qui est de la procédure de traitement des postulats, on va simplement voter la prise en considération immédiate de ce postulat et de sa remise à la Municipalité ou non. Si quelqu'un veut le faire passer par une commission qui préavisera sur le fait de le prendre en considération ou pas, charge à lui de le demander et il doit être appuyé par 1/5 du Conseil communal.

Le Président donne la parole à M. G. Dana.

M. G. Dana :

Par ce postulat, nous demandons 2 choses :

- d'étudier l'opportunité d'établir une planification de déploiement des futures antennes 5G qui seraient basées sur 3 zones, une zone où les installations sont possibles, une autre zone où les installations seraient soumises à certaines conditions et une 3^{ème} où elles seraient exclues. Dans

cette démarche, on demande à la Municipalité de porter une attention accrue aux LUS (lieux à utilisation sensible).

- que la Municipalité mette à disposition des éléments de communications auprès de sa population. En effet, à ce jour, il est très difficile de savoir où sont les antennes, quelles sont celles avec des pétitions contre et on n'est pas assez au courant. C'est un sujet assez sensible.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du postulat M. G. Dana et Mme V. Hill « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G », comme suit :

Le Conseil communal accepte de renvoyer directement la proposition à la Municipalité

C'est **accepté** par 27 voix pour, 14 contre et 10 abstentions.

10. COMMUNICATION 10/2022 - PÉNURIE D'ÉNERGIE - ETAT DE LA SITUATION MI-DÉCEMBRE 2022

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

11. COMMUNICATION 01/2023 - PLAN DIRECTEUR DES ROUTES - ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Une manifestation officielle sera organisée le lundi 24 avril 2023, en fin d'après-midi à Cully, pour marquer le tricentenaire de l'exécution du major, conjointement par le Canton et la Commune de Bourg-en-Lavaux, lieu d'origine de Jean Daniel Abraham Davel. Elle sera ouverte aux citoyens de la commune, sur invitation. C'est M. V. Grandjean, ancien chancelier du canton de Vaud, qui est en charge de son organisation ainsi que M. R. Bech, Municipal.

Le chapiteau du Cully Jazz Festival serait utilisé, en cas de mauvais temps ce jour-là. C'est en discussion

M. Raymond Bech, Municipal

Il n'a pas de communication

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Dans le cadre du préavis 13/2022 que le Conseil a accepté à l'unanimité l'automne dernier, on est en train de terminer l'élaboration du guide pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les bourgs en sites ISOS. Une séance d'information publique est prévue normalement le 4 avril 2023. Le

propriétaire d'un bien situé dans la zone ISOS recevra un courrier individuel. Il y a déjà pas mal de demandes à la police des constructions. Ce qui est tout à fait normal, en période de pénurie, mais ce qui est plutôt réjouissant dans le cadre d'une transition énergétique obligatoire.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Concernant l'interpellation M. F. Pittet et consorts sur le parking des vélos, on y travaille et il a même reçu une offre ce jour pour 50 modules style U à mettre dans les nombreux emplacements.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Les domaines viticoles de la commune. Avec le départ de M. Daniel Lambelet à la retraite, nous avons anticipé en 2021 la suite. Au 31 octobre 2021, nous avons résilié nos contrats avec 2 autres vigneronnes et puis au 1^{er} novembre 2021, nous avons réengagé Mme Mélanie Weber et M. Gaël Cantoro. Ils vont travailler 116'000 m² de vigne. Actuellement, nous avons loué 8'000 m² supplémentaires de vignes à des voisins directs afin d'optimiser et d'avoir un peu moins d'encavage.

Egalement, pour la vente, nous avons cassé le contrat qui nous liait avec 5 marchands, qui achetaient du raisin, ce n'est pas tellement valorisant de vendre du raisin aujourd'hui, ainsi que des contrats de vignolages qui nous coûtaient un certain prix. Nous avons également changé un petit peu nos méthodes de vente avec une nouvelle gamme d'étiquettes.

Comme publié dans la Feuille de fin janvier 2023, il y aura le 24 février 2023 à la salle Davel, à Cully, la 12^{ème} mise des vins de la commune. Ce jour-là, nous allons miser 44'775 l. de vin et ce sera sous la houlette du commissaire-priseur, M. Pierre-Jacques Kramer.

Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale

Pour rester dans le **thème des vignes**, elle signale aussi qu'avec le changement des vigneron-tâcherons, le personnel, qui était hébergé au centre de Cully dans le « Carrousel », a changé d'employeur. Le nouveau personnel qui va travailler pour notre vigneron-tâcheron M. Gaël Cantoro sera logé dans l'appartement que nous avons à l'étage de l'ancien Collège de Villette. Il aura un 3 pièces pour 2 personnes dans des conditions, elle dirait, cette fois normale et ils seront très proches de leur patron, M. G. Cantoro.

Bâtiment Plant Robert. Au mois de décembre 2022, nous avons eu des problèmes avec une adjudication et ensuite un problème de livraison du métal. En conséquence, on ne pouvait pas poser les barrières et les garde-corps de nos loggias, ce qui fait que la mise en service de l'immeuble est maintenant planifiée au 30 juin 2023. Les baux commenceront le 30 juin 2023 au lieu du mois de mai.

Le programme de rénovation des bâtiments. On avance, on est en train de faire plein de diagnostics énergétiques pour pouvoir prendre les prochaines décisions qui viendront dans le courant de l'année.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis 04/2023 - Pra Grana. C'est une décision très importante pour renforcer les transports publics, le service public. C'est une mesure importante pour rallier les objectifs de la Municipalité, mais qui doit être un objectif de tout le monde qui est de combattre le dérèglement climatique et de prendre toutes les mesures pour réduire nos émissions. C'est un petit pas modeste, alors coûteux à notre échelle, mais néanmoins décisif et c'est un projet important et d'envergure pour les hauts de la commune.

Il a 2 communications.

- Rénovation de la route de la Corniche à la sortie d'Epesses en direction de Chexbres. Le pont sur la coulisse après les places de parc doit être intégralement refait parce que quand on le voit depuis dessus il a l'air bien, et puis dessous il fait un peu peur. Et il y a aussi le glissement dit des « Luges » qui descend régulièrement, et on voit une gouille se former sur ce pont. C'est un projet pour lequel la Municipalité peut garantir que toutes les variantes pertinentes ont été étudiées et le préavis contiendra bien entendu des informations détaillées, pourquoi nous avons

choisi une des variantes et pas l'autre. C'est un préavis qui n'est pas facile et qui arrivera bientôt, pour autant que les services cantonaux avancent à un rythme satisfaisant, parce qu'il faudra fermer la route. Il va falloir ruser pour l'installation de chantier qui sera conséquente et pour replacer les places de parc des locataires à la sortie d'Epesses. Ce qui fait que lorsque le préavis sera soumis au Conseil, nous organiserons une séance d'information avec les riverains concernés pour que nous puissions expliquer les travaux et ce qui va se passer notamment avec la desserte du car postal. Si on n'a pas encore communiqué à ce sujet, c'est que nous attendons encore des informations.

Donc, c'est pour vous dire que le préavis suivra bientôt et que la population, après que le Conseil l'aura validé, sera dûment informée des tenants et aboutissants du projet.

- Transport public Mobilis - Zone Pra Grana - Pra Forny, suite à des questions de plusieurs conseillers-ères à propos des zones Mobilis. Nous avons la grande malchance d'avoir les 2 derniers arrêts de la ligne TL 47 dans une autre zone Mobilis que les zones du Centre de Lausanne, ce qui fait que pour les personnes qui prennent des tickets ou abonnements pour ces 2 arrêts, comme elles doivent faire une zone de plus, ça leur coûte beaucoup plus cher que si elles prenaient le bus 2 arrêts plus loin, ce qui est parfois un peu frustrant, voire même, carrément absurde. D'où l'idée de se poser la question, mais au fond, est-ce que les zones Mobilis sont bien découpées, mais est-ce qu'en la redécoupant un petit peu, on ne pourrait pas faire baisser les tarifs pour certains usagers et puis inciter un peu plus les gens à prendre les transports publics. Malheureusement, ce n'est pas possible, parce qu'au fond, le système Mobilis n'a pas vocation à être revu prochainement. Il faut dire que c'est un système hyper complexe, et puis à la moindre déviation d'une zone, si un arrêt passe d'une zone à une autre, c'est vite des coûts assez colossaux pour les compagnies de transport public, parce qu'évidemment le prix des billets change du tout au tout. Pour modifier quoi que ce soit dans Mobilis, il faut l'unanimité des 13 compagnies de transports qui constituent Mobilis. Donc, c'est impossible.
- Ce qui fait que c'est dans les mesures du plan climat que la Municipalité réfléchit plutôt à un moyen de subventionner les abonnements de transports publics, ce que bien d'autres communes font et d'autres prévoient de le faire. Ce qui nous permettrait peut-être d'inciter un peu plus les usagers qui se prennent une surtaxe juste parce que l'arrêt est un cran trop loin dans les zones de Mobilis.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler :

ASCL. Une séance du Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 27 avril 2023 et le principal sujet sera l'acceptation des comptes 2022.

M. L. Berthet :

Il a entre ses mains le journal Le Courrier du 26 janvier. Dans ce journal, l'habituelle Feuille de Bourg-en-Lavaux sur la double page, où on a un bel article de notre Municipalité consacré au budget 2023. On y apprend notamment que la commune vise un équilibre budgétaire à l'horizon 2030 suite à une augmentation d'impôt en 2024. Il est donc surpris d'apprendre que le Conseil communal a déjà validé cette hausse d'impôt.

Chère Municipalité, c'est ce qui s'appelle mettre la charrue avant les bœufs.

Mme N. Pfeiffer :

Un rappel culturel. M. Gilbert Coutaz, directeur honoraire des Archives cantonales vaudoises, donnera une conférence sur « La relation du Major Davel et de Cully : du mépris à la sanctification » le 21 février 2023, à la salle Davel, Cully. Et il a écrit un livre très intéressant sur le Major Davel.

M. L. Gfeller :

Il signale qu'à la route du Signal, ainsi qu'à celle des Monts de Lavaux, il y a des trous importants qui se sont formés et qui sont, à son avis, fortement dangereux pour les 2 roues. Il serait bien de les boucher. Il signale qu'il y a une coulée d'eau à la route de Chenaux, provenant du mur qui soutient les parcelles 928 et 937. Il avait déjà signalé ce point en 2020. Cette coulée d'eau traverse la route de Chenaux et est à proximité des virages, donc en période hivernale, elle est relativement dangereuse. De nouveau, un 2 roues ou même un 4 roues qui passe dessus potentiellement peut glisser si ça gèle. Il précise qu'il y a déjà eu des accidents à cause de cette coulée.

Merci soit d'adresser un courrier aux propriétaires de ces parcelles ou alors de trouver une solution au niveau de la route pour évacuer cette eau qui la traverse.

Mme J. Potin :

Elle parle au nom des usagers du parking du Bugnon à Grandvaux. C'est une catastrophe ! Nous sommes très déçus de ce qui a été bricolé, on ne peut pas dire autrement. Les usagers ne respectent pas les feux rouges, surtout le dernier, parce qu'il est un non-sens total. Vous aviez dit que c'était provisoire. Elle inviterait la commission de gestion à étudier ce que peut coûter la rampe chauffante. Il paraît qu'elle est très chère, mais elle a été allumée 3 fois par an et encore. Et là, ces feux sont allumés toute la journée et on se demande à quoi ils servent quand il ne fait pas 0 degré, quand il n'y a pas de neige et pas de verglas. Nous sommes très déçus de cette manière de travailler et elle entend dire que les gens sont très déçus du Conseil et de la Municipalité, quand on fait du bricolage. Qu'est-ce qu'elle doit répondre ?

D'autre part, elle a déjà indiqué plusieurs fois que le lampadaire à la sortie du Bugnon, le G113, ça fait plus d'une année, peut-être 18 mois, voire 2 ans, ne fonctionne pas, alors qu'on a fait venir des électriciens dans ce parking du Bugnon, et qu'ils n'ont pas été foutus de changer une ampoule de lampadaire !

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Merci de cette intervention qu'elle attendait, parce qu'elle savait qu'elle allait venir.

Alors oui, nous avons bricolé parce que cette rampe, non pas qu'elle chauffait 3-4 fois durant l'hiver, mais tout le système est complètement obsolète, raison pour laquelle on l'a désactivée, parce qu'en fait elle chauffait très régulièrement pendant une grande partie de l'hiver, raison pour laquelle on consommait 93'000 KW dans le parking du Bugnon. C'est-à-dire l'équivalent de 2 collèges. En effet, c'était une dépense d'énergie énorme et on a essayé de trouver une solution pour que les usagers ne risquent pas de glisser sur une rampe éventuellement gelée. On a essayé cette circulation à 2 sens, qu'on va bien sûr mettre hors service pour l'été, dès que la mauvaise saison aura passé et puis on va innover pour l'année prochaine. Pour l'instant, après analyse, il faudrait refaire tout le système, même poser un nouveau système et pour cela, il faudrait casser la rampe. C'est des frais énormes.

Donc, laisser une rampe qui chauffe tout l'hiver, aujourd'hui non, ce n'est pas possible et raison de plus pour laquelle de toute façon, on ne pouvait pas le faire pour cet hiver où l'on était sommé d'économiser de l'énergie.

M. J. Joly :

Il vient aussi sur le parking du Bugnon et informe que les panneaux posés sont tout le temps par terre. Alors personne ne sait ce qui se passe avec les feux. C'est vraiment du bricolage !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président clôt l'assemblée à 21h30

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz

Cully, 17 mars 2023